- MODELE 1996

ANNEXE IX

AU
CERTIFICAT DE CARROSSAGE
OU AU
CERTIFICAT DE MONTAGE DE CARROSSERIE

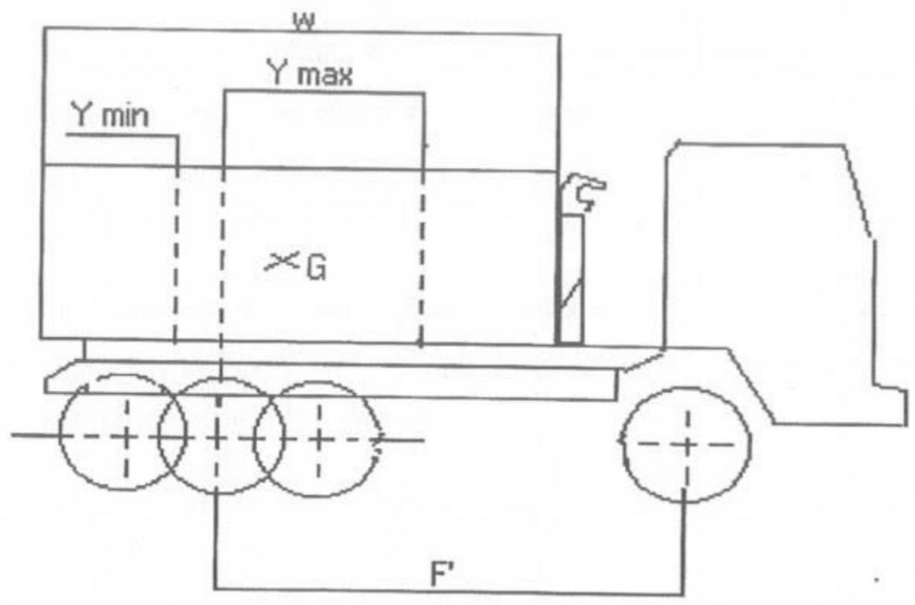

FREDERIC PIN S.A.S.
15 RUE CHAMP DOLIN
69680 SAINT PRIEST

9 juin 2011

Châssis N°
XLEP4X20005264461

REPERES APPOSES
SUR LE VEHICULE
CÔTE DROIT

REPARTITION DU POIDS TOTAL EN CHARGE

CAS GENERAL	
PT AV max autorisé (kg)=	8 000
PV AV (kg)=	5 397
p AV (kg)=	150
ch Avmax=	2 453

PT ARmax autorisé (kg)=	13 150
PV AR (kg)=	4 973
p AR (kg)=	0
Ch ARmax (kg)=	8 177

Ch = PTAC - PV - p =	8 630

(PV = poids à vide du véhicule carrossé sans caisse)

(p=poids conducteur + passager)

F' =	3,900

Ymax=F'Ch Avmax / Ch =	1,108
Ymin = F' X (Ch - Ch AR max) / Ch =	0,205

Dans le cas où Ymin est négatif, compléter le tableau de droite

CAS D'UN CENTRE DE GRAVITE NEGATIF LIMITATION DE Ymin
PT Avmin (chass.cab.) (KG)
PV AV (kg)=
p' AV (kg)=
Ch Avmin (kg)=
Ymin= F'x Ch Avmin / Ch=

(On retiendra la plus faible des deux valeurs de Ymin)

CAS D'UN VEHICULE A PLUS D'UNE RANGEE DE SIEGES
calculer ci-dessous les limites Ch1 et Ch2 de la charge utile et retenir la valeur la plus faible = Ch1
Ch1=F' x (PT Armax-PV AR-p'AR) / (F'-Ymin) (1) = 0
Ch2 = PTAC - PV - P' = 0
Dans ce cas, une plaque dans la cabine indiquera: *la C.U. max autorisée avec passager=Ch *la C.U. max autorisée sans passager=Ch'

(p' = poids conducteur seul = 75 kg)

Porte-à-faux du véhicule carrossé sans benne amovible	= 1,420
Porte-à-faux maxi du véhicule avec benne amovible, Xmax	= 1,735

Une plaque placée à côté des repères ou du repère s'ils sont confondus portera selon les cas:

" le centre de gravité de la benne amovible installée sur ce véhicule doit se situer entre les deux flèches ci-contre"

" le centre de gravité de la benne amovible installée sur ce véhicule dit se situer à l'aplomb de la flèche ci-contre"

(1) Dans le cas de bennes à butées fixes, on utilisera Y réel pour ce calcul